

Accompagnement à la transition énergétique

Demande d'aide au logement au titre de l'accompagnement à la transition énergétique (délibération du 13 avril 2021 : DEL130421_51)

Travaux éligibles :

- Remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur air/eau, une pompe à chaleur air/air, une chaudière à granulés ou un poêle à granulés,
- Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire existante par un chauffe-eau solaire ou un chauffe-eau thermodynamique
- Mise en place d'une ventilation double-flux
- Isolation du logement par la pose d'un double vitrage, par les murs extérieurs ou par les murs intérieurs

Conditions d'éligibilité : logement de plus de 15 ans, ou logement de plus de deux ans en cas de remplacement d'une chaudière fioul

Montant : 25% du montant total des travaux réalisés, plafonné à 6 000 € sur l'ensemble des subventions déjà versées pour un même foyer au titre de la transition énergétique et au titre de la rénovation de façade et de l'isolation thermique, et dans la limite d'un reste à charge après déduction de la totalité des aides de 20% du montant total des travaux réalisés

Formulaire de demande de subvention

Je soussigné(e)..... résidant au sollicite l'attribution d'une subvention pour mon logement situé au qui constitue :

- Ma résidence principale
- Ma résidence secondaire
- Un logement mis en location
- Mode de chauffage existant : entourer le mode de chauffage ci-dessous
 - Chauffage électrique
 - Chauffage Fioul
 - Autres à préciser

Je joins à ma demande les pièces justificatives suivantes :

- Dernière déclaration de revenus
- Accords des organismes de subvention (MaPrimeRenov', CEE...)
- Devis des travaux (facture à fournir dès que possible), faisant apparaître le label RGE

Date :

Signature du demandeur

Instruction/décision (à remplir par la Mairie)

	Transition énergétique
Pôle administratif	Historique des aides attribuées (indiquer montant, année) : - au titre de la transition énergétique : - au titre des rénovations de façade et de l'isolation phonique : Date de construction de la maison (cadastre) :
Elu	Revenus annuels : Total des travaux : Autres aides perçues / perceptibles : <ul style="list-style-type: none">- MaPrimeRénov' :- CEE :- Région Occitanie :- Autres :
	Aide de 25%, avant vérification du reste à charge :
	Reste à charge dans l'hypothèse d'une aide de 25% :
	Sommes déjà versées, à déduire :
	Aide accordée dans la limite d'un reste à charge de 20 % et du plafond de 6 000 € :
	Subvention restant attribuable lors de futures demandes :

- Acceptation
- Rejet

Motif :